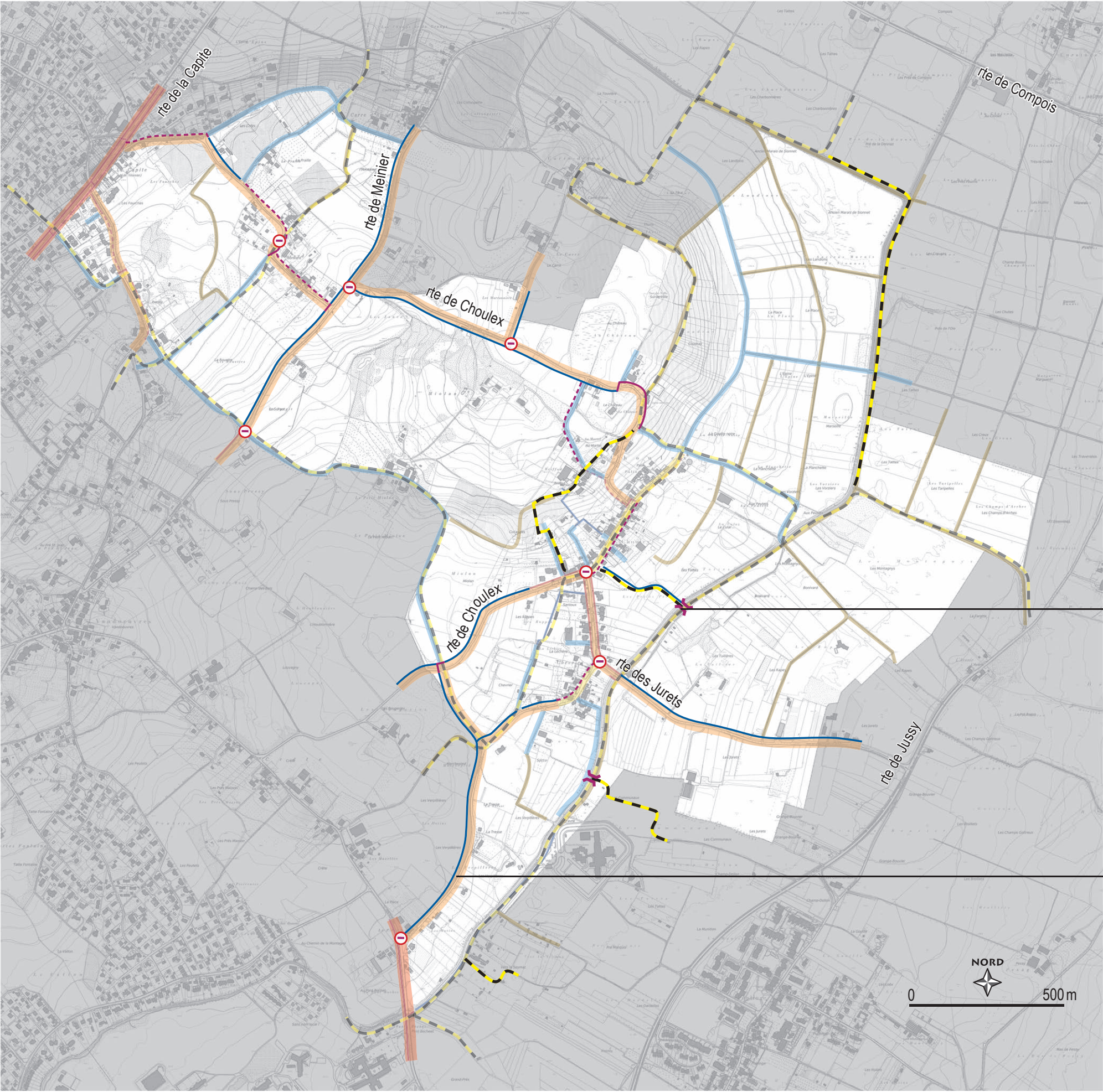




Plan de synthèse

Illustration 8.11

- Réseau routier principal : routes au trafic important**
→ traversées piétonnes sécurisées (îlot central / feux); trottoirs continus de part et d'autre de la chaussée
- Réseau routier secondaire : routes au trafic moyen**
→ traversées piétonnes avec passages piétons; trottoirs ou bandes piétonnes continus sur au moins un côté de la chaussée
- Réseau routier de desserte : routes à faible trafic**
→ mesures de modulation des vitesses et partage de la voirie entre voitures et piétons
- Traversée du village : routes au gabarit étroit**
modération des vitesses (zone 20/30)
→ partage de la voirie entre les différents modes ; suppression du stationnement gênant
- Réseau agricole : routes carrossables non goudronnées**
→ garantir la praticabilité des itinéraires
- Trottoirs existants / à créer**
- Bandes piétonnes existantes / à créer**
- Sites propres piétons existants / à créer**
- Traversées piétonnes à créer ou sécuriser**
- Itinéraires de randonnées existants / à baliser**



Projet de franchissement piéton sur la Seymaz



Aménagement piéton sur le chemin des Princes